

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 1<sup>er</sup> mars 2023

Date d'affichage 1<sup>er</sup> mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230307-DEL\_23\_03\_07\_20-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

***Nombre de conseillers***

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le SEPT MARS** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Gérard GUESNE, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

**Excusés** :

Mme Sophie DOLLON, (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON)

M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU)

M. Dominique MORANCE, (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX)

Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA)

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Edith ALIX)

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL)

M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Eric PAPILLON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**REMBOURSEMENT DE FACTURES A UN PARTICULIER (MME DELISLE)**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les factures produites,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant que** suite à l'acquisition par la Mairie du cabinet paramédical sis 45 avenue du général de Gaulle en date du 28 septembre 2022, les formalités de changement de propriétaire pour les abonnements d'électricité et d'internet n'ont pas été pris en compte immédiatement par les deux opérateurs EDF et FREE. Ce dysfonctionnement a conduit à l'émission, à tort, de deux factures au nom de l'ancien propriétaire la SCI Mesmots prise en la personne de son représentant légal Mme DELISLE qu'il convient de rembourser.

**Considérant** la facture EDF du 10 décembre 2022 d'un montant de 264,92 € correspondant à la consommation des deux derniers mois.

**Considérant** les factures FREE des 4 novembre 2022 et 5 janvier 2023 d'un montant respectif de 24,99 € et 45,79 €.

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le montant global des factures dues à hauteur de 335,70 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à payer cette somme à Madame DELISLE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes les démarches, signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**